

# Rapport du Comité

Le jeudi 5 avril 1973.

Le Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences, à qui a été déferé le Bill C-147, «Loi modifiant la Loi sur la sécurité de vieillesse», a conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 4 avril 1973, étudié ledit Bill et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis.

Le vice-président

C. W. Carter